



Renonciation du legataire universel et testament

Par **hrz7292**, le **16/09/2015** à **16:02**

Bonjour

je voulais savoir quels sont les conséquences de la renonciation d'un légataire universel sur les termes d'un testament. Le légataire devait procéder à des legs particuliers, s'il renonce, qu'en est il des termes du testament, et donc de ces legs. Les héritiers sont il alors dans l'obligation d'exécuter le testament dans ses termes ou le testament devient caduque du fait de la renonciation du légataire universel ?

je vous remercie par avance de votre réponse.